

# **COVID – 19 mesures décidées par la Municipalité de Suscévaz**

## **Bâtiments communaux & déchetterie**

Les bâtiments communaux et les espaces publics suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre

- Les installations sportives extérieures (place de jeu, terrain de foot)
- Maison de commune
- Refuge
- Déchetterie dans les limites édictées ci-dessous :

**La déchetterie, sera accessible au public dans le respect des distances sanitaires aux heures d'ouverture et aux conditions suivantes :**

- **Une personne à la fois à l'intérieur du bâtiment**
- **un maximum de 3 minutes à l'intérieur de la déchetterie est autorisé.**

Dans ces conditions, vos déchets doivent être triés et organisés afin d'être déposés rapidement et correctement dans l'espace déchetterie.

- **Les personnes qui attendent de pouvoir y accéder, le font dans leur véhicule ou à une distance d'au minimum 2 mètres les unes des autres**
- **ACCES A LA BENNE COMPACTANTE : jusqu'à nouvel avis, les cartes de la benne compactante ne pourront pas être rechargées, nous prions la population de s'organiser pour l'utilisation rationnelle de leur solde actuel. Plus que jamais, un tri sévère des déchets à éliminer est d'actualité. Une solution sera mise en place ces prochains jours.**

**En cas de non-respect de ces directives, la déchetterie devra fermer ses portes, la protection sanitaire de la population est le seul impératif**

## **Administration communale**

Les guichets de l'administration communale sont fermés jusqu'à nouvel avis. En cas d'urgence ou de demande de renseignements indispensables, une réponse rapide vous sera donnée via l'adresse email suivante :

[greffe@suscevaz.ch](mailto:greffe@suscevaz.ch)

## **Manifestations organisées dans les lieux publics**

Toutes les manifestations publiques ou privées sont annulées dans l'ensemble des infrastructures communales. Les montants versés pour ces manifestations seront remboursés.

Les autorités vous remercient pour votre collaboration et votre solidarité durant cette crise sanitaire majeure.

Suscévaz, le 17 mars 2020

La Municipalité